

Toulouse, le 13 septembre 2023

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président du CCAS
Président de Toulouse Métropole

Objet : Don du sang – Demande de maintien des chèques déjeuner

Monsieur le Maire-Président,

Comme vous le savez, le syndicat FO encourage activement la participation des agents à des actions bénévoles et humanitaires, notamment en encourageant le don du sang.

C'est pourquoi nous regrettons le manque de souplesse quant à l'application de la réglementation en matière d'attribution des titres restaurant aux agents n'exerçant pas leur activité pour le motif cité en objet.

Dans le cadre des campagnes de don, les agents de nos collectivités bénéficient d'une demi-journée d'absence afin de leur permettre de répondre à cet appel. Or, compte tenu qu'il s'agit d'une autorisation spéciale d'une durée de demi-journée, **l'agent donneur perd systématiquement le bénéfice d'un chèque déjeuner**. Alors que l'Établissement Français du Sang constate un nombre de donateurs en baisse constante, retirer un chèque déjeuner à chacun des donateurs bénévoles ne nous semble répondre ni aux besoins importants exprimés par l'EFS, ni aux valeurs de solidarité et de responsabilité sociale que nous soutenons.

C'est pourquoi, et afin d'affirmer le soutien de nos Collectivités à cette cause, que nous sollicitons une dérogation à cette réglementation pour cette occasion spécifique, en maintenant l'attribution du titre restaurant aux agents donateurs.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général FO TM-CCAS
Nicolas REFUTIN



Le Secrétaire Général FO Ville de Toulouse
Pascal MAYNAUD



Copie transmise à :

M. Henri DE LAGOUTINE – Conseiller Délégué en charge du Personnel
M. Eric ARDOUIN – Directeur Général des Services
Mme Elodie CHABAUD – Directrice Générale des Ressources Humaines
DGRH Relations Sociales